

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

3 > 13
ans

- > BALCON DE BELLEDONNE
- > LA TERRASSE
- > LES ADRETS
- > SAINT-MAXIMIN
- > TENCIN

TARIFS ACTIVITE NEIGE au 1^{er} janvier 2025 (en TTC)

SAMEDI après-midi

Quotient familial	Tarif à la demi-journée (samedi)	Tarif TTC Unitaire MEDAILLE *
0 - 310	3,50 €	5,50 €
311 - 460	4,00 €	5,50 €
461 - 590	5,50 €	5,50 €
591 - 730	8,50 €	5,50 €
731 - 880	11,50 €	5,50 €
881 - 1171	15,00 €	5,50 €
1172 - 1440	19,00 €	5,50 €
1441 et +	24,00 €	5,50 €

*Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de la révision tarifaire du prestataire

Le tarif comprend : le transport, les forfaits sans assurance, le goûter, l'accompagnement des animateurs BAFA et l'encadrement du ski.

Le tarif ne comprend pas : l'équipement, l'assurance et les médailles.

Les personnes non allocataires CAF et MSA sont sujettes au même tarif, en fonction de leur dernier coefficient fiscal connu.

La famille s'engage pour l'ensemble des sorties de la saison d'hiver soit 9 sorties au maximum.

Facturation mensuelle.

Modes de règlement : chèque (à l'ordre du Trésor Public), formules pré-payées (CESU, chèque-vacances), prélèvement automatique, CB par internet (TIPI) > **Directement auprès du Trésor Public du Touvet 15 avenue de Montfillon 38660 LE TOUVET (sur place ou par courrier)**

Et par espèces > **dans les buralistes agrés à l'aide du « QR code » présent sur la facture**

En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le premier jour de l'absence.

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.